

Avis à la Population

Réunion d'Information Préalable (RIP)

PROJET d'urbanisme – environnement – implantations commerciales

Le Collège Communal de BRUGELETTE a l'honneur de porter à la connaissance des habitants qu'une Réunion d'Information Préalable est organisée par :

1° l'identité du demandeur : S.A. PAIRI DAIZA, Domaine de Cambron – 7940 Brugelette (C.C.).

2° la nature du projet et son lieu d'implantation : Permis d'urbanisme, d'environnement, d'implantation commerciale, unique ou intégré, situé Domaine de Cambron – B-7940 Brugelette portant sur l'extension de l'établissement Pairi Daiza par la construction et l'exploitation d'un nouveau monde sous serre, d'hébergements touristiques, d'un espace aquatique et des installations techniques qui leur sont nécessaires ; étude d'incidence imposée sur base de l'art. D.65, §2 du Code de l'Environnement.

3° l'objet de la réunion tel qu'indiqué au paragraphe 1er, alinéa 2 :

Cette réunion d'information a pour objet :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3° de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- 4° de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

4° la date, l'heure et le lieu de la réunion d'information :

Le jeudi 19/12/2019 à 19h à la salle communale « Les Ecuries du Parc », rue du Cadet, n°1b à 7940 Brugelette.

5° la personne ainsi que son adresse où des informations peuvent être obtenues :

M. Hubert Vanslebrouck, Pairi Daiza, Domaine de Cambron, 7940 Brugelette (C.C.) - Hubert.Vanslebrouck@pairidaiza.eu

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter des alternatives techniques, en les adressant par écrit au Collège communal de Brugelette, Grand Place, n°2a à 7940 Brugelette.

Brugelette, le 20 novembre 2019

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale,


K. KOWALSKA



Le Bourgmestre,


A. DESMARLIERES